

Registre des priorités élevées d'intervention en cas de catastrophe

POUR PERSONNES ÂÎNÉES ET HANDICAPÉES VULNÉRABLES

Qu'est-ce que le registre en cas de catastrophe?

Le registre est un service gratuit, volontaire et confidentiel pour les résidents de la Ville de Fredericton qui pourraient avoir besoin de soins spéciaux, notamment de l'aide pour évacuer les lieux ou des soins médicaux spéciaux pendant ou suivant une catastrophe.

Qui devrait s'inscrire?

Toute personne qui habite chez elle dans les limites de Fredericton et qui :

- souffre de mobilité réduite ou d'une déficience visuelle ou auditive;
- vit avec une déficience intellectuelle, cognitive ou mentale;
- dépend de l'électricité pour faire fonctionner des appareils essentiels au maintien de la vie (oxygène, dialyse, etc.).

Qui ne devrait pas s'inscrire?

Les personnes qui :

- ont de la parenté dans la ville;
- vivent dans une résidence assistée ou un autre établissement de santé résidentiel autorisé;
- possèdent un système de soutien intégré à la maison;
- qui n'auront probablement pas besoin d'aide extérieure au-delà de celle qui serait nécessaire au grand public pendant ou suivant une situation d'urgence;
- vivent en dehors des limites de Fredericton;
- ne vivent pas au quotidien avec une des déficiences ou restrictions énumérées ci-dessus.

Comment est-ce que je peux m'inscrire?

À l'aide du formulaire qui se trouve en ligne à www.fredericton.ca/securite-publique/preparation-aux-urgences

Est-ce qu'il faut que je m'inscrive plus d'une fois?

Nous vous ferons savoir quand viendra le temps de reconfirmer votre inscription. Si votre situation ou vos coordonnées changent, ou s'il survient un changement temporaire de votre état, composez le 460 2020

Si je m'inscris, je peux m'attendre à quel genre d'aide?

Le Centre des communications de la sécurité publique de Fredericton informera le personnel des services d'urgence de vos besoins spéciaux en cas de catastrophe qui toucherait votre domicile. Dans le cas d'une situation d'urgence à grande échelle (ou de panne de courant si vous dépendez de l'électricité pour faire fonctionner des appareils essentiels au maintien de la vie), un professionnel formé pourrait s'informer de votre état par téléphone ou en personne et, au besoin, venir vous aider à évacuer les lieux.

Malgré tout, vous devriez prévoir un [plan d'urgence comprenant une trousse d'urgence](#) qui vous permettra de subvenir à vos besoins pendant une période d'au moins 72 heures. Vous devriez aussi avoir chez vous une radio à piles pour vous tenir au courant des messages d'urgence et des instructions d'évacuation s'il y a lieu.

Combien de temps faudra-t-il que je patiente avant de recevoir de l'aide?

Tout dépend de la nature et de l'étendue ou de la gravité de la catastrophe, des dommages subis dans votre quartier et de certains autres facteurs. Vous pourriez recevoir de l'aide dans un délai de quelques heures ou de plusieurs jours dans le cas d'une situation d'urgence à très grande échelle.

Comment mes renseignements personnels seront-ils utilisés?

Ces renseignements seront conservés en toute confidentialité dans une base de données gérée par le Centre des communications de la sécurité publique de Fredericton et ils pourraient être partagés avec le personnel d'urgence local. Ils ne seront utilisés qu'en cas d'urgence risquant de vous toucher ou de toucher votre domicile.

Comment est-ce que je peux me préparer à une urgence?

Prévoyez un plan d'urgence comprenant une trousse d'urgence qui vous permettra de subvenir à vos besoins pendant une période minimale de 72 heures. Votre trousse doit être facile à trouver si vous devez l'emporter en cas d'évacuation.

Que devrait contenir ma trousse d'urgence de 72 heures?

Votre trousse d'urgence devrait contenir nourriture, eau, médicaments, vêtements chauds et autres articles essentiels. Vous devriez aussi remplir un formulaire de renseignements médicaux d'urgence qui indique vos problèmes médicaux et les médicaments que vous prenez pour qu'on puisse bien vous aider. Pour en savoir plus, allez à www.preparez-vous.ca.

Que fait l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) de la Ville de Fredericton?

L'OMU rassemble régulièrement certains organismes tels que le service de police, le service d'incendie, le ministère de la Santé et le réseau de transport en commun, la Croix-Rouge canadienne afin de s'assurer que la Ville est prête à répondre à toute catastrophe qui pourrait frapper des personnes ou des propriétés à Fredericton.

Quelles sont les collectivités qui font partie du territoire couvert par l'OMU de Fredericton?

L'OMU de Fredericton ne sert que les personnes qui habitent à l'intérieur des limites de la ville de Fredericton.

J'habite à l'extérieur de Fredericton. Où est-ce que je peux m'inscrire?

Vous pouvez communiquer avec le service d'incendie ou le bureau municipal de votre région pour voir s'ils ont un registre.